



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du 1^{er} JUILLET 2024

N°2024-22

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25 juin 2024

Date d’Affichage : 25 juin 2024

PRESENTS : Mesdames, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Christelle FROMENTEAU donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,

SECRÉTAIRE : Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : demande de subvention ACTIV 3 pour installation d'une pompe à chaleur dans le nouveau bâtiment de l'école.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le système actuel de chauffage du nouveau bâtiment de l'école.

En effet, l'installation d'une pompe à chaleur réversible permettra de remplacer le chauffage au fioul, mais aussi d'avoir un système de climatisation afin d'abaisser la température dans les classes pour permettre aux élèves de pouvoir étudier dans de meilleures conditions.

Le coût financier de ce projet s'élevant à 16 829 € HT, est important pour la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental, via le plan de financement ACTIV volet 3 (détail ci-dessous).

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	16 829 €	ACTIV 3	10 266 €	61 %
		Autofinancement	6 563 €	39 %
TOTAL	16 829 €	TOTAL	16 829 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Département pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20240701-2024_22-DE
Reçu le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024